

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 20 octobre 2015 à 19 h30 en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. PIIA – Projet intégré 141, la Petite-Caroline – Émission de permis (125 / 145 la Petite-Caroline)
4. Période de questions
5. Levée de la séance

### **Procès-verbal**

#### **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 19h.

Sont présents :       Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2  
                              Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3  
                              Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4  
                              Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
                              Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent :            Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

*L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal, conformément au Code Municipal.*

#### **15-10-2749      Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, celle-ci ne pouvant être modifiée compte tenu qu'il s'agit d'une séance extraordinaire.

Vote pour : 5

Vote contre :

#### **15-10-2750      PIIA – Projet intégré 141, la Petite-Caroline – Émission de permis (125 / 145 la Petite-Caroline)**

CONSIDÉRANT QUE       la demande de permis a été déposée par Monsieur Francis Lavoie, à l'égard de projets de construction de bâtiments sur le lot 3 928 815;

CONSIDÉRANT QUE       le projet consiste à construire deux autres bâtiments principaux sur le terrain sis au 141, La Petite-Caroline;

CONSIDÉRANT QUE       le plan d'implantation fait par Vital Roy, arpenteur-géomètre, dossier 27383-00, mandat 43739, minute 46494, daté du 2 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE       le plan d'architecte fait par M. Francis Lavoie, projet smm-1409 daté du 16 décembre 2014 a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le service protection incendie de Rougemont recommande d'enlever le terrain plein situé au cœur du projet où l'allée d'accès est de 4,5 m afin de permettre aux véhicules d'urgences d'accéder au terrain de manière sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser le projet intégré, tel que présenté, conditionnellement au respect du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC.

Le comité tient également à soulever les points suivants :

- Questionnement quant à l'enlèvement et la disposition de la neige;
- Les manœuvres des véhicules pourraient être problématiques dans l'aire de stationnement, dans la section de 4,5 m de large de l'allée d'accès et à partir des deux cases au bout complètement de l'aire de stationnement (ce point sera corrigé par la recommandation du service incendie)

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'autoriser l'émission des permis de construction pour les bâtiments du 125 (5 logements) et 145 La Petite-Caroline (6 logements), conditionnellement au respect des points suivants :

- enlever le terre-plein au milieu du projet où il est inscrit 4,5 m;
- le stationnement doit respecter 1 m des lignes de propriété.

Vote pour : 5

Vote contre :

**15-10-2751**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 21<sup>e</sup> jour d'octobre 2015

Kathia Joseph  
Directrice générale et secrétaire trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire